Convention de partenariat

La présente convention est passée entre :

L'association Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD)

Siège social : 34 quai Magellan, 44100 Nantes

Représenté par Laurent Grandguillaume, président de l'association

Ci-après dénommée « **L'association TZCLD** »

D'une part,

Et

Le Comité Local pour l'Emploi du territoire de Jouques

Siège social : Hôtel de ville - 13490 Jouques

Représenté par M. le Maire, Éric Garcin

Ci-après désignée « **Le CLE** »,

D'autre part,

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2026
Application agréée E-legalite.com
73_CO-013-211300488-20261015-103_DEL_202

Ci-après désignés, individuellement, une « **Partie** » et, ensemble, les « **Parties** »,

Article 1 - Objet de la convention

L'association TZCLD a signé une convention avec la fondation Bruneau afin de soutenir l'ingénierie de projet au sein des Comités locaux pour l'emploi.

La présente convention a pour objectif de déterminer les conditions de versement des fonds aux CLE du territoire de Jouques et les modalités du partenariat.

Article 2 - Contribution

L'association TZCLD s'engage à verser au CLE la somme de 12 000 euros en 2026. La contribution sera versée sur le compte bancaire du CLE.
Une rallonge pourra éventuellement être accordée, d'un montant à définir, sous réserve de disponibilité budgétaire.

Article 3 - Mise en œuvre des missions du Comité local pour l'emploi :

Le CLE de Jouques s'engage à utiliser la subvention versée par l'association TZCLD pour développer ses missions de pilotage, qui sont les suivantes :

- Informer la population largement, et plus spécifiquement les personnes privées durablement d'emploi, de l'existence du droit d'obtenir un emploi sur le territoire,
- Maintenir le consensus local autour du projet, ses principes, ses objectifs,
- Définir et mettre en œuvre collectivement les moyens pour atteindre l'exhaustivité : recensement et rencontre des personnes privées durablement d'emploi, identification de travaux utiles et préfiguration des entreprises à but d'emploi (EBE) permettant de produire les emplois en quantité suffisante,
- S'assurer du respect de la supplémentarité des emplois créés par les EBE,
- Coordonner les différents acteurs pour assurer la cohérence de la démarche et arbitrer les éventuels litiges,
- Contribuer au suivi et à l'évaluation de l'expérimentation.

Attendus et contenus du bilan :

Le CLE de Jouques s'engage à remettre à l'association TZCLD un bilan d'activité qui permettra de suivre l'utilisation des fonds attribués par la fondation. Ces informations sont à transmettre avant le 30 novembre 2026 pour permettre à TZCLD de réaliser un bilan commun auprès de la fondation Bruneau en décembre 2026.
L'association TZCLD transmet au CLE le modèle de bilan avec le projet de convention, portant sur la vie du CLE.
L'association TZCLD s'engage à transmettre ces informations à la fondation Bruneau.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2026
Application agréée E-legalite.com
73_CO-013-211300488-20261015-103_DEL_202

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur en date du 16/10/2026 et est conclue pour une durée d'un an. Celle-ci peut être dénoncée avant sa date d'expiration, par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée ou préavis de 6 mois. En cas de résiliation de la convention par manquements de ses obligations la subvention devra être restituée à l'association TZCLD qui la restituera à la fondation Bruneau.

Président de l'association TZCLD,

Laurent Grandguillaume

Le président du CLE,

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE DURÉE
106 rue du Bac
75007 PARIS
Tél. 02 85 52 49 56 - contact@tzcld.fr
Siret n° 824 524 144 00030 – APE 9499Z



REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2026
Application agréée E-legalite.com
73_CO-013-211300488-20261015-103_DEL_202